



Préfecture de la Dordogne
19000 Périgueux

Dordogne
19000 Périgueux

Perigueux, le 04 octobre 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature de la convention de partenariat 2024-2026 pour la promotion de la prévention routière en faveur du personnel départemental

Monsieur Michel LASSALLE, directeur de cabinet du Préfet de la Dordogne, et Monsieur Jean-Michel MAGNE, vice-président du Conseil Départemental de la Dordogne en charge des routes et des mobilités, ont signé, jeudi 4 octobre 2024, une convention de partenariat 2024-2026 pour la promotion de la prévention routière en faveur du personnel départemental.

La signature de cette charte, et des engagements qu'elle induit, démontre à un constat : chaque année, le Département recense plusieurs accidents de sensu graves liés des déplacements professionnels ou au cours des trajets domicile-travail, avec une forte incidence d'usagers occupés des agents municipaux. C'est à ce constat le Département a développé une politique ambitieuse de prévention des risques routiers, dans l'objectif de protéger la sécurité et la santé des agents départementaux.

Cette volonté se traduit notamment par la signature d'une convention partenariale et de la charte des « 7 engagements pour une route plus sûre », qui permet d'imposer un nouveau cadre d'action départemental. Elle est pour l'objectif de développement et la promotion d'actions structurées et ambitieuses pour la prévention des risques autour des deux axes : l'organisation de séances de sensibilisation « dédiées » au la Sécurité Routière a profité des agents départementaux et la promotion des 7 engagements pour une route plus sûre.

La charte encourage ainsi les agents départementaux à limiter aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant, à prioriser la sécurité sur la route, à éviter le port de la ceinture de sécurité, à ne pas utiliser le téléphone au volant, à respecter les règles de circulation, à intégrer des moments de réflexion le cas échéant des trajets, à favoriser la formation à la sécurité routière, ou encore à encourager les conducteurs de deux-roues à mieux s'équiper.

C'est à la signature de la convention et de la charte, une vaste opération de sensibilisation des agents départementaux au risque routier se fera menée en faveur des agents, de séances de sensibilisation et de supports d'information variés.

Depuis le début de l'année, des actions de sensibilisation sont axées par des personnes bénévoles intervenant sous l'égide de la Préfecture. Un planning prévisionnel de près de 80 séances a été établi pour la période 2024-2026 à raison de deux séances par mois.

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 6 janvier 1978 (accès simplifié de l'accès à l'administration)

COMMUNIQUE

Signature de la convention de partenariat 2024-2026 pour la promotion de la prévention routière en faveur du personnel départemental

1 DOCUMENT - Publié le 04 octobre 2024

**20241003_CP_Convention_Prévention_Routière.pdf**
(.pdf, 106,0 Ko)

**TÉLÉCHARGER**